

**POUR**  
**EN FINIR**  
**AVEC**  
**LES**  
**MAFIAS**



**POUR**  
**EN FINIR**  
**AVEC** Sexe, drogue,  
clandestins :  
**LES** si on légalisait  
**MAFIAS**

**Emmanuelle Auriol**

**ARMAND COLIN**

Illustration de couverture: © Ad Van Denderen / Agence VU'

Graphisme de couverture: © Loïc Vincent – loicvincent.com

Maquette intérieure: Marie Léman, fabricante

Mise en page: Soft Office

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2016

Armand Colin est une marque de

Dunod Éditeur, 5 rue Laromiguière, 75005 Paris

[www.armand-colin.com](http://www.armand-colin.com)

ISBN 978-2-200-61329-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 3352 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*à François*



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>Drogue, prohibition et crime organisé</b>	<b>23</b>
Production et trafic de drogues illicites	27
L'échec de la « guerre contre la drogue »	33
D'où vient la demande ?	38
Politiques alternatives à la prohibition : légalisation et politique de la demande	46
La taxation comme instrument de régulation sociale	59
<b>Prostitution : 3 000 ans de mal nécessaire ?</b>	<b>63</b>
Le plus vieux métier du monde ?	66
Du mal nécessaire au mal sanitaire	69
Du réglementarisme à l'abolitionnisme	72
Qui sont les prostitué(e)s ?	75
Proxénétisme et esclavage sexuel	89
La légalisation est-elle une bonne chose ?	94
Les politiques de la demande	98

<b>Immigration irrégulière et marché des passeurs</b>	<b>105</b>
Définir l'immigration	109
Immigration irrégulière : différentes causes, différentes manières	114
Quantifier l'immigration irrégulière en UE	118
Qui sont les clandestins ?	122
L'immigration est-elle bonne pour l'économie ?	127
Le marché des passeurs	137
Ces chers clandestins	140
Vendre des visas et combattre l'emploi des clandestins	145
Est-il réaliste de vendre des visas ?	152
<b>Les limites de la légalisation</b>	<b>159</b>
De la planification au marché unique	161
Globalisation et certification	164
Contrebande, contrefaçon et problème de traçabilité	169
Ces marchés interdits qui doivent le rester	178
<b>Conclusion</b>	<b>189</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>197</b>
<b>Notes</b>	<b>207</b>
<b>Remerciements</b>	<b>219</b>



# Introduction

Le crime organisé aurait engendré, en 2009, des recettes de l'ordre de 870 milliards de dollars, soit un montant égal à 1,5 % du produit intérieur brut mondial<sup>1</sup>. C'est plus que le chiffre d'affaires mondial de l'industrie pharmaceutique – 830,6 milliards de dollars en 2009 –, ou que le PIB de la Corée du Sud pour cette même année. C'est également plus de six fois le montant de l'aide publique au développement et l'équivalent de près de 7 % des exportations mondiales de marchandises.

Même si ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précautions, du fait de la nature clandestine de ces activités, il n'en demeure pas moins que le crime organisé pèse lourd, très lourd, dans l'économie mondiale et son pouvoir de déstabilisation dans les pays où il opère est grand. Partout où le crime organisé progresse, l'État de droit régresse et réciproquement. Corruption, assassinats, voire, dans les cas les plus extrêmes, guérilla, terrorisme et rébellion, financés par les profits provenant, entre autres, du trafic de drogues, de clandestins, de ressources naturelles, ou de la prostitution, sont des menaces permanentes pour nos démocraties.

On pourrait penser que le problème est spécifique aux pays les plus pauvres. Du fait de leurs maigres ressources fiscales, l'État de droit y est beaucoup plus fragile qu'ailleurs. Il est vrai que les États fragiles et leurs populations sont les plus exposés au crime organisé. Ces populations

subissent la violence de ces réseaux criminels et sont victimes des guérillas qu'ils alimentent. L'Armée de libération nationale (ELN) et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), ou encore le Mouvement du sentier lumineux (PCP-SL) au Pérou sont impliqués dans le trafic de cocaïne. Les Talibans en Afghanistan, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en Turquie, eux, se financent grâce au trafic d'héroïne. En Birmanie, l'UWSA (United Wa State Army) est le plus gros producteur d'héroïne et de méthamphétamine d'Asie du Sud-Est. Quant à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et au Front révolutionnaire uni (RUF) de Sierra Leone, ils se financent tous deux grâce au trafic de diamants.

Mais le crime organisé est un problème qui affecte toutes les nations du monde, les plus riches y compris. D'une part, c'est dans les pays riches que se trouvent les plus gros centres de consommations des produits et des services que proposent ces réseaux criminels. D'autre part, du fait de la globalisation, l'instabilité engendrée dans une région du monde par la guérilla et les activités criminelles qui la financent a des répercussions sur d'autres régions.

Le conflit qui oppose Daech aux gouvernements syrien et irakien a jeté sur les routes des millions de réfugiés. Certains d'entre eux arrivent aux portes de l'Europe au terme d'un périlleux voyage et leur afflux soudain engendre des problèmes logistiques – et donc politiques – aux pays de l'Union. Or Daech, qui a vu le jour en 2003 en Irak, à l'initiative d'Abu Musab al-Zarqawi, sous le nom de l'État islamique irakien ou encore Al-Qaeda en Irak (AQI), a choisi dès le départ de se financer par diverses activités criminelles, notamment le trafic de pétrole et les rançons issues

## *Introduction*

de kidnappings. De fait, aucun conflit ne peut durer sans un flot continu de ressources pour l'alimenter. L'argent sale est toujours le nerf de la guerre menée par les fanatiques et les extrémistes. C'est une constante de tous les conflits qui durent dans le temps.

Ce livre cherche à répondre à une question relativement simple : est-il possible d'éliminer le crime organisé et les trafics associés, et par là même de réduire l'instabilité engendrée par ces activités dans le monde, notamment le terrorisme ?

Si l'on en croit les investissements massifs que les diverses nations consacrent à la répression et à la lutte contre la criminalité – 650 milliards de dollars en 2012 investis à l'échelle de la planète dans la sécurité intérieure des États, auxquels il faut rajouter les 295 milliards de dollars investis par le secteur privé pour sa sécurité – la réponse est non<sup>2</sup>.

En dépit des efforts incessants et soutenus des polices nationales, des diverses agences de renseignement, d'Europol, d'Interpol et parfois même dans certains pays, comme au Mexique ou en Colombie, de l'armée, le crime organisé ne faiblit pas. C'est un secteur qui ne connaît pas la crise. On pourrait penser que les polices du monde entier sont inefficaces et échouent dans leur mission. Or, de très nombreux criminels sont mis chaque année sous les verrous. Même s'il manque parfois de coordination au plan international, le travail de répression mené par les États n'est pas à remettre en cause. Le problème c'est que dès qu'un réseau criminel est demantelé, un autre, parfois plusieurs, voit le jour pour prendre sa place.

Les criminels, apprentis ou confirmés, étant légion, le stock de délinquants se renouvelle sans cesse. Il est illusoire de

croire que l'on pourrait tous les arrêter. De là à conclure que la répression ne sert à rien, il n'y a qu'un pas qu'il faut bien se garder de franchir. Les réseaux criminels qui sont toujours présents de manière latente, prennent de l'ampleur dès que la répression se relâche. Pour se convaincre de l'importance qu'elle joue dans leur contention, il suffit d'observer ce qu'il advient quand cette dernière faiblit, comme cela a été par exemple le cas en ex-URSS au moment de la transition.

L'effondrement soudain de l'État soviétique a conduit à une explosion du crime organisé en Russie. Le nombre de groupes criminels recensés par le ministère de l'Intérieur est passé de 785 en 1990 à 9 000 en 1997. Profitant de la désorganisation des forces de l'ordre russes, ils ont tout infiltré. Nous payons encore aujourd'hui le prix de cette expansion. Ces réseaux sont en effet responsables d'une grande partie du trafic de drogues et de prostitué(e)s en Europe.

La répression est un outil indispensable dans la lutte contre le crime organisé. Parfois, c'est même le seul outil dont on dispose. Néanmoins, elle est loin d'être suffisante.

La lutte contre le crime organisé s'est centrée jusqu'à présent sur la destruction des réseaux criminels. La majeure partie des dépenses publiques mondiales consacrées aux drogues sert au financement d'interventions dans le domaine de la réduction de l'offre, notamment *via* des actions de police. Il y a de quoi faire, car ces réseaux sont nombreux.

On trouve la mafia en Italie (Cosa Nostra en Sicile, Camorra à Naples et 'Ndrangheta en Calabre), les cartels en Colombie (Medellín, Cali, etc.), au Mexique (cartels du Golfe, de Juarez, de Sonora, de Tijuana, de Sinaloa, de la Famillia, Beltran Leyva, etc.), mais aussi en Afghanistan (Noorzai, Khan). En

## *Introduction*

France, c'est le terme de « Milieu » (corse, marseillais, etc.) qui est employé, en Russie celui de l'*Organizatsiya*. En Chine et à Hong Kong, on parle des Triades, au Japon et en Corée des Yakuzas, enfin on trouve la Yiddish Connection, ou mafia juive, en Israël. Des noms divers, sulfureux, parfois exotiques, voire romanesques, recouvrent une réalité commune sordide, faite de violence, d'intimidation, de corruption et de déstabilisation. Lorsqu'elles deviennent assez grandes, ces organisations se mettent à opérer en dehors de leurs frontières d'origine. C'est ainsi que la mafia italienne s'est implantée durablement aux États-Unis durant les années 1920 au moment de la prohibition.

La globalisation de l'économie des dernières décennies a fortement favorisé cette internationalisation du crime organisé. Les grands groupes criminels forgent des alliances afin d'acheminer et de distribuer leurs produits vers les centres de consommation, notamment ceux des pays riches. Ils utilisent pour cela des procédures de plus en plus sophistiquées. Les Triades de Hong Kong et les Yakuzas japonais commercialisent des stupéfiants et pratiquent le trafic d'esclaves sexuels à l'échelle mondiale. Les cartels de la drogue colombiens traitent quant à eux avec la mafia russe et les groupes criminels d'Europe de l'Est afin d'écouler leurs produits vers l'Europe. Comme le souligne le Rapport mondial des Nations unies sur le crime et la justice pénale de 1999 : « À l'échelle de la criminalité organisée des années 1990, Al Capone fait figure de petite frappe avec un horizon restreint, des ambitions limitées et un simple fief local ».

La répression, surtout quand elle est confinée à l'échelle nationale, n'arrive pas à venir à bout de ces organisations tentaculaires. Telles le Phénix, elles renaissent sans cesse de

leurs cendres ; telles l'Hydre de Lerne, lorsqu'on en décapite une, d'autres prennent sa place. Le fond du problème est qu'anéantir un réseau criminel n'anéantit pas sa demande. D'autres criminels prennent alors la place de ceux qui ont été mis hors d'état de nuire. En matière de criminalité, la demande crée l'offre. Tant qu'elle subsiste, la criminalité fleurit.

Ce livre explore la possibilité de légaliser le commerce de substances et services interdits, tels que la prostitution, le trafic de stupéfiants ou de clandestins. L'idée d'une telle légalisation est d'assécher la demande s'adressant aux réseaux criminels en y substituant une offre légale. Pour cela, l'État doit permettre la vente des substances ou des services précédemment interdits à un prix suffisamment bas pour pousser les trafiquants hors du marché. On parle alors de prix d'éviction.

Sur les marchés légaux, un prix d'éviction est un prix qui est fixé par une entreprise, en général en position dominante sur son marché, en dessous du niveau de coût de production de ses concurrentes. Cette stratégie, qui dans un premier temps peut entraîner des pertes pour l'entreprise, lui permet d'éliminer la concurrence. Dans un second temps, elle peut donc relever ses prix et réaliser de gros profits.

Cette stratégie prédatrice est interdite par le droit communautaire de la concurrence sur les marchés légaux, car elle nuit aux consommateurs. En revanche, l'État peut choisir les prix qu'il veut dans le cadre de la lutte contre le crime organisé. Si l'objectif visé est d'éliminer la mafia, ces prix n'ont pas besoin d'être en dessous des coûts de revient des réseaux criminels, car les consommateurs préfèrent à prix

## *Introduction*

égal acheter des produits légaux qui sont contrôlés sur le plan sanitaire et certifiés, plutôt que ceux vendus sous le manteau par des mafieux et dont ils ignorent la provenance et la dangerosité. Il est donc plus facile d'évincer une demande illégale qu'une demande légale par une politique de prix d'éviction. Il n'en demeure pas moins que les prix doivent être suffisamment bas pour décourager les trafiquants.

Cette baisse des prix entraîne alors une augmentation de la demande et de la consommation des services et des biens précédemment prohibés. En dépit des affirmations de certains promoteurs de la légalisation, l'État ne peut, en légalisant, gagner sur tous les tableaux. Il ne peut pas, en même temps, s'approprier les recettes engendrées par la vente des produits précédemment prohibés, contrôler les consommations et supprimer les réseaux criminels. Une erreur couramment commise est de penser que la légalisation aura pour unique conséquence de transformer une demande illégale en une demande légale. Or la légalisation engendrera des effets beaucoup plus complexes sur l'équilibre du marché, dont certains sont indésirables.

Pour comprendre ce phénomène, il est utile de regarder les équilibres sur les marchés de biens et de services qui sont perçus comme étant socialement désirables et qui sont de ce fait légaux.

Pour ces marchés, les économistes sont hostiles à toute restriction à la concurrence. En effet, lorsqu'il y a restriction à la concurrence, les prix aux consommateurs ont tendance à être plus élevés qu'en l'absence de telles restrictions. Comme les biens ou les services concernés sont plus chers, ils en consomment moins. Ces prix élevés profitent aux entreprises

qui font de plus grandes marges (on parle de rentes), mais le supplément de profit qu'elles en tirent ne compense pas la perte subie par les consommateurs. Cette différence entre ce que perdent les consommateurs et ce que gagnent les entreprises est une perte sèche pour la société. Par ailleurs, la production de ces biens ou de ces services étant plus faible du fait de leurs prix élevés, la quantité de travail nécessaire pour les produire et le volume de TVA collecté par l'État sont également plus faibles. En d'autres termes, les restrictions à la concurrence sont responsables d'une perte de bien-être pour les consommateurs, d'une diminution de l'offre d'emplois pour les travailleurs et d'une diminution des recettes fiscales pour l'État. Une part importante du travail des économistes, notamment de ceux qui travaillent au sein des autorités de la concurrence en France ou ailleurs en Europe et aux États-Unis, consiste donc à veiller au bon fonctionnement des marchés. Ils traquent les restrictions à la concurrence et luttent contre les situations de rente qui sont dommageables pour la collectivité.

Il y a cependant des exceptions à ces principes. C'est notamment le cas dans les domaines où la consommation de biens ou de services est perçue comme nuisible socialement. Cette perception peut avoir pour origine des raisons morales ou religieuses, comme par exemple dans le cas de la prostitution, ou parce que la consommation du bien ou du service engendre des externalités négatives sur la société, comme c'est par exemple le cas avec la consommation d'alcool, de tabac, de cocaïne ou d'héroïne. Ces substances étant addictives et ayant un effet néfaste sur la santé (cancers, cirrhoses, psychoses, etc.), leur consommation entraîne des coûts pour les contribuables qui doivent financer les traitements médicaux induits.



## *Introduction*

Un autre problème posé par la consommation de drogues dans le monde moderne, est le rôle qu'elles jouent dans les accidents de la route. La perte de contrôle induite par la prise de psychotropes est un problème pour les autres quand la personne sous influence est au volant.

Finalement, la consommation de drogues a un impact sur la criminalité et la délinquance. Beaucoup de crimes sont commis sous l'emprise de stupéfiant ou dans le but de s'en procurer. Même s'il est impossible d'affirmer que ces délits n'auraient pas été commis si leurs responsables avaient été sobres, on sait néanmoins que la prise de stupéfiants est un des facteurs aggravants de la délinquance. Pour tous ces effets, on parle d'externalité négative.

L'externalité négative se caractérise par le fait que le toxicomane crée, de par sa consommation, un effet externe négatif sur les contribuables en leur imposant, sans contrepartie monétaire, un dommage : ils sont obligés de financer les soins liés aux maladies qui sont induites par son addiction ou ils en subissent le coût (accident, vol, agression). Le toxicomane influe négativement sur la situation d'autres individus, sans que ceux-ci soient parties prenantes de la décision, ni ne puissent en influencer les conséquences.

Si les prix s'établissent sous le libre jeu de la concurrence, ils seront trop bas car ils ne refléteront que les coûts de production. Ils ne tiendront pas compte des coûts liés à la santé et à la délinquance qui s'imposent au reste de la société. Ici, des prix élevés sont bienvenus car ils permettent de réduire les consommations jugées néfastes. Or la structure de marché qui permet d'engendrer les prix aux consommateurs les plus élevés est celle du monopole. Pour le comprendre, il

suffit de regarder le prix des cigarettes en France. La vente au détail de tabac est un monopole de l'administration des douanes qui l'exerce par l'intermédiaire de débitants liés à l'administration par un contrat de gérance. Du fait de ce monopole, l'ensemble des taxes récoltées par l'administration, TVA comprise, représente 80 % du prix de vente des cigarettes<sup>3</sup>. En d'autres termes, la situation de monopole de l'État permet la vente des cigarettes à un prix cinq fois plus élevé que s'il s'établissait sous le libre jeu de l'offre et de la demande, avec pour bénéfice une moindre consommation de tabac au niveau national.

Le fait qu'un marché soit interdit a des effets un peu similaires. Une interdiction constitue ce que les économistes appellent une « barrière à l'entrée du marché ». Du fait de cette barrière, et de la violence employée par les criminels pour faire respecter les contrats qu'ils passent et asseoir leur pouvoir, les prix des substances ou des services vendus par les réseaux criminels sont plus élevés que s'ils étaient vendus de manière concurrentielle. Cette cherté organisée a un effet sur les consommations qui sont, par conséquent, plus faibles. C'est l'objectif recherché par la prohibition. Ce bénéfice est grandement minoré quand il conduit à l'émergence du crime organisé. Non seulement les consommations ne disparaissent pas, mais de surcroît elles engraisent des criminels qui, sur un marché soustrait au droit, font prévaloir leur intérêt par la violence, l'intimidation et la corruption. C'est un inconvénient majeur pour l'État de droit et une menace pour nos économies. Or ce coût n'est jamais pris en compte dans les politiques publiques de prohibition. Elles font l'hypothèse implicite que l'interdiction va se traduire par un arrêt des échanges et des consommations.

## *Introduction*

Ainsi, les restrictions à l'immigration imposées par les nations riches entraînent une forte demande pour des services de passage clandestin de la part d'aspirants migrants en provenance des pays pauvres. Les mafias ont investi ce domaine en pleine expansion et en tirent de substantiels profits, souvent au péril de la vie des malheureux qui font appel à leurs services. Il est urgent de réfléchir aux moyens de mettre fin à une situation dramatique qui nous échappe.

Dans ce contexte, la légalisation entraînera dans un premier temps une guerre des prix entre l'État et les criminels, avec pour conséquence une diminution des prix et une augmentation des consommations. Il est donc erroné de penser que la légalisation aura pour seul effet de transformer une demande illégale en une demande légale. Dans un premier temps, elle engendrera une augmentation des consommations. On se trouve alors face à un dilemme : éliminer les divers trafics et la criminalité associée ou contenir les consommations des substances ou services incriminés.

Aucune de ces deux solutions n'est réellement satisfaisante. Le livre propose des solutions plus innovantes permettant d'échapper à ce dilemme. En particulier, une politique qui combinerait des mesures répressives traditionnelles envers les trafiquants et leurs clients, avec une politique de légalisation basée sur une tarification au prix d'éviction, permettrait de réduire considérablement les activités criminelles, tout en contenant la demande pour les produits et services auparavant interdits. Ces derniers ne seraient ni en vente, ni en accès libre, mais seraient soumis à des restrictions (interdiction de vente aux mineurs, interdiction de la publicité, contrôle des prix, etc.).

Il y a bien évidemment des limites à une telle politique de légalisation. Certaines personnes sont prêtes à acheter des images pédophiles, des films montrant des scènes réelles de tortures ou d'exécutions, ou encore des organes vitaux venant de donneurs vivants dans le but de recevoir une greffe. Mais le simple fait qu'il y ait une demande, et potentiellement un réseau criminel pour y répondre, ne peut justifier en soi la légalisation. Ces marchés sont différents des précédents car ils impliquent qu'un crime soit commis à l'encontre d'une tierce personne pour pouvoir exister. Il est donc impensable de les légaliser.

Fort heureusement, il y a très peu de personnes intéressées par l'achat d'images à caractère pédophile, par des scènes de tortures ou par l'idée d'exécuter un être humain dans le but d'obtenir un greffon. La demande est donc très faible et les risques pour les trafiquants sont élevés. Ces deux facteurs ne permettent pas au crime organisé de prospérer. Ainsi, aucune enquête sur les réseaux pédophiles n'a jamais révélé l'implication du crime organisé traditionnel dans ce secteur. Les échanges de photos et de films sur internet sont le fait de pédophiles dont les motivations premières ne sont pas mercantiles, et qui dans la plupart des cas recrutent leurs victimes dans leur entourage.

Un autre secteur où le crime organisé prospère est celui de la contrefaçon. Il n'est pas possible de légaliser la contrefaçon, qui représente un crime contre la propriété intellectuelle. Là encore la répression est le seul moyen efficace de lutter contre ce problème.

En ce qui concerne les marchés de la drogue, de la prostitution quand elle n'est pas forcée, ou de l'immigration, ils n'impliquent pas *a priori* de violence, ni de crime sur